

AFFAIRE N° 38

AMENAGEMENT D'UN LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL
POUR LES LOTISSEMENTS SOCIAUX "LES JAMALACS"
A SAINTE-CLOTILDE

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

Russel HOAREAU donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité a programmé pour 1990 la création d'un Local Collectif pour les résidents des L.T.S. "Les Jamalacs" (104 logements) situés entre les Rues Pitel et de la Cure, à Sainte-Clotilde.

Il est prévu l'aménagement et l'extension d'une maison en dur de 70 m² qui existait sur le terrain d'assiette des Logements Très Sociaux, et qui a été préservée au moment de la construction des logements.

Le coût prévisionnel des travaux de ce L.C.R., d'une surface hors oeuvre de 215 m², est de 630 000 F.

Cette opération a fait l'objet d'une inscription au B.P. 1990.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le projet de cette opération, établi par les Services Techniques ;
- de m'autoriser :
 - * à lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux ;
 - * à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ;
 - * en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié ;
 - * à solliciter des subventions auprès des assemblées locales.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, FINANCES, et ENTREPRISE MUNICIPALE émettent un avis favorable.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*